

SUISSE

Rentrée de l'equity crowdfunding

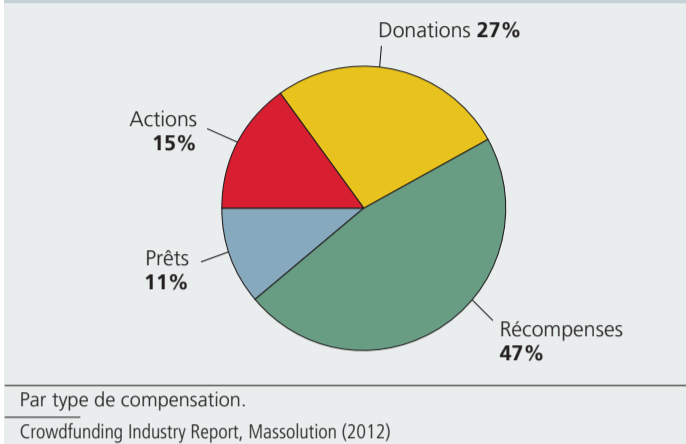
FINANCEMENT PARTICIPATIF. Le français Wiseed s'impose comme troisième acteur en Suisse. Et C-crowd lance des prêts convertibles.

CYRIL DEMARIA

D'après Massolution, le financement participatif (crowdfunding) représentait 2,7 milliards de dollars investis en 2012 (+81%) via 813 plate-formes recensées ou en pré-lancement. Les projections sont de 5,1 milliards pour 2013. Le financement participatif avec prise de participation (equity crowdfunding) représentait en 2012 15% du total (voir illustration), soit 405 millions de dollars. A proportion égale, cela représenterait un apport en capital de 765 millions en 2013. L'Europe a recueilli 945 millions de dollars en financement participatif en 2012 (1,3 milliard prévu pour 2013) via 452 plate-formes actives. La proportion de l'equity crowdfunding était de 142 millions en 2012. A titre de comparaison, les business angels européens ont investi 5,1 milliards d'euros (d'après l'EBAN) et le capital-risque européen 3,2 milliards (d'après l'EVCA). L'equity crowdfunding représenterait en 2013 entre 174 et 268 millions. Cela signifie-t-il qu'il y a trop de plate-formes? Selon Thierry Merquiol, dirigeant du français Wiseed et futur troisième acteur en Suisse de l'equity crowdfunding, «c'est un marché émergent, il est donc normal qu'il y ait beaucoup d'acteurs». Pour Philipp Steinberger, dirigeant de C-crowd, cet essor est dû «aux success stories de projets qui ont rassemblé plusieurs millions de dollars en quelques mois, combinées à la signature du JOBS Act aux Etats-Unis. [...] Cela a attiré l'attention des médias et de nombreux nouveaux acteurs». Pour Romano Strel, fondateur et CEO de Ron Orp et 100-Days (plate-forme de crowdfunding, mais qui ne fait pas d'equity crowdfunding), «il n'y a pas de nombre optimal de plate-formes, mais la qualité et la différenciation de l'offre sont des facteurs-clés de succès».

De fait, les barrières à l'entrée techniques sont faibles. Comme l'indique Julien Pache, Directeur opérationnel de Investiere, «il est possible de s'équiper de plate-formes technologiques clés en main»; et il est aisé de «débuter sur un marché local avec un site de crowdfunding» complète Philipp Steinberger. En revanche, Julien Pache note que les aspects réglementaires sont un facteur de structuration du marché pour l'equity crowdfunding. Philipp Steinberger souligne deux facteurs généralement sous-estimés: «la disponibilité de projets fi-

LES FORMES DE FINANCEMENT PARTICIPATIFS



nançables de qualité sur les marchés géographiques respectifs des plate-formes, et la rentabilité de la plate-forme».

Le premier facteur est lié au réseau des animateurs de la plate-forme. Pour le second, en calculant une commission de 10% sur les montants levés, le chiffre d'affaires total de l'ensemble des plate-formes européennes en 2012 était de 14 millions d'euros. En moyenne chaque genre en Europe un chiffre d'affaires de 31.000 euros par an en moyenne pour l'equity crowdfunding, ce qui semble faible pour couvrir ne serait-ce que les coûts de fonctionnement de ces plate-formes. Comme l'indique Philipp Steinberger, «les commissions en equity crowdfunding sont de 5 à 10%, mais les coûts (notamment d'acquisition de projets) sont non négligeables». Romano Strel indique que sa plate-forme est automatisée «à 95%, et en synergie avec le site Ron Orp», ce qui lui permet de minimiser ses coûts. Pour Philipp Steinberger, «les grandes plate-formes comme Indiegogo et Kickstarter génèrent assez de volumes pour couvrir leurs coûts, tandis que les petits acteurs peinent à le faire».

L'hypothèse d'une concentration du secteur est donc évoquée, car pour le fondateur de C-crowd, «beaucoup de plate-formes ne dépasseront pas leur première année d'existence. Il y aura donc un filtrage automatique et naturel du marché». Pour Thierry Merquiol, «le processus de concentration géographique a déjà débuté. Pour y faire face, certains acteurs vont se spécialiser thématiquement (par exemple, en biotechnologies ou technologies de l'information)». Il est rejoint par Julien Pache qui indique que «le nombre d'acteurs optimal en Suisse dépend des spécialisations. S'il y a la place pour deux à trois acteurs généralistes, en re-

vanche il est possible d'envisager plus d'acteur spécialisés». Pour voir une vague de concentrations émerger, «il faut un acteur dominant qui puisse structurer le marché et faire les acquisitions. Or, le marché n'a pas encore atteint ce degré de maturité» en Europe et en Suisse.

Le rapport de Massolution ne donne pas de chiffres spécifiques à la Suisse. En retenant un pourcentage de 0,4% (2 plate-formes sur 452 actives), les montants collectés en Suisse en equity crowdfunding seraient de 0,6 millions d'euros en 2012. Andreas Dietrich, Professeur à la Haute Ecole de Lucerne fournit une estimation à 2,3 millions de francs (contre 11,7 millions d'euros pour les business angels suisses et 124 millions d'euros pour le capital risque), dont Julien Pache indique que 2 millions de francs ont été levés par Investiere. Est-ce suffisant? Pour Thierry Merquiol, la masse critique minimale est d'environ dix millions d'euros de transferts annuels, soit environ 5000 à 10.000 investisseurs potentiels: «en Europe, peu de plate-formes ont franchi ce cap et sont rentables - et aucune en equity crowdfunding». Julien Pache indique que le modèle économique adopté change les variables: «une simple mise en relations implique des volumes importants et ce n'est pas le cas actuellement». Les deux acteurs suisses (C-crowd et Investiere) ont adopté un modèle filtrant les opportunités et les pré-qualifiant. Ils ont donc combiné des commissions sur les montants levés avec d'éventuelles participations en capital.

D'après Massolution, l'entrepreneuriat n'a recueilli que 17% du total collecté par les plate-formes de financement participatif. Pour Philipp Steinberger, la faible proportion d'equity crowdfunding est liée au fait que les Etats-Unis ne

permettaient pas juridiquement jusqu'à il y a peu - mais aussi que les acteurs internationaux ont tendance à suivre ce qui se passe aux Etats-Unis.

A l'inverse, Thierry Merquiol explique qu'hormis en Belgique, l'Europe n'a pas le cadre réglementaire pour faire des prêts (crowdlending). Or, Massolution explique la différence du succès du crowdfunding entre les Etats-Unis et l'Europe par la popularité du prêt, peu développé en Europe (qui a plutôt misé sur la prise de participation). En revanche, les montants en jeu sont radicalement différents: 4700 dollars pour les campagnes de prêt en moyenne, contre 190.000 pour les prises de participation. Le taux de succès des campagnes de prêt est supérieur à 90%, contre plus de 40% pour les campagnes de prises de participation. L'entrepreneuriat représentait 54% des campagnes de prêt (29% pour les prises de participation).

«Une fois le cadre mis en place, je m'attends à une forte progression de l'equity crowdfunding aux Etats-Unis», indique Philipp Steinberger. Les acteurs européens rongent leur frein en matière de crowdlending. Julien Pache indique en effet que le prêt est «plus simple pour le public non averti, et les données sont mieux connues», ce que confirme Romano Strel. Thierry Merquiol en conclut que le crowdlending a plus d'avenir que l'equity crowdfunding. Tanja Kaiser, de Auxmoney, indique que «le crowdlending

correspond exactement aux besoins des consommateurs, et permet de le faire à un coût compétitif». C-crowd s'apprête à lancer une offre de prêts convertibles en Suisse.

Un autre facteur est évoqué toutefois dans le succès des offres américaines face aux résultats européens: la culture. Pour Romano Strel, «les Américains sont ouverts d'esprits, habitués à la nouveauté et à l'entraide». Thierry Merquiol explique qu'ils sont également «plus familiers avec la prise de risque», ce que confirme Philipp Steinberger. Par ailleurs, Tanja Kaiser indique que le succès du crowdlending est «probablement lié aux habitudes des consommateurs en matière d'utilisation de cartes de crédit. En Allemagne, les individus n'en utilisent qu'une. Les habitudes y sont plus conservatrices en matière de gestion de l'argent en général.» Pour Julien Pache, «l'equity crowdfunding et le crowdlending sont deux modes opératoires différents, avec des publics différents», toutefois.

L'avenir du financement participatif passera donc par une familiarisation croissante du public suisse - et européen - avec ces nouveaux modes de financement. ■

LES ASPECTS RÉGLEMENTAIRES SONT UN FACTEUR DE STRUCTURATION DU MARCHÉ POUR L'EQUITY CROWDFUNDING.

Post-Minder: commission plus sévère

L'ordonnance sur les rémunérations abusives, qui met en application l'initiative Minder, doit davantage serrer la vis concernant les indemnités interdites, estime la commission des affaires juridiques du National. Elle a fait part de ses recommandations au Conseil fédéral, qui devrait adopter prochainement ce texte et le mettre en vigueur au 1^{er} janvier. L'ordonnance mise en consultation par le gouvernement colle au plus près du texte adopté en votation populaire le 3 mars. Il interdit toute une série de rémunérations.

Les indemnités de départ et anticipées, les provisions pour le transfert ou la reprise de la totalité ou d'une partie d'une entreprise sont prohibées. Il en va de même pour les rémunérations liées à la prestation lorsqu'elles ne sont pas prévues par les statuts.

Pour éviter les abus, la commission souhaite que le Conseil fédéral précise que sont aussi interdites les indemnités liées à l'abandon d'une fonction qui sont similaires aux indemnités de départ, a-t-elle communiqué vendredi dernier. Elle fait ainsi écho aux critiques émises après le départ du patron de Novartis Daniel Vasella.

Elle demande aussi de revoir les sanctions pénales afin de respecter le principe de proportionnalité (gradation des infractions en fonction de leur gravité, réduction des peines prévues, réexamen du rôle du dol éventuel). Selon le projet, la peine privative de liberté maximale encourue est de trois ans. - (ats)

FISCALITÉ: ratification de l'accord entre le Liechtenstein et l'Autriche

A partir de 2014, les Autrichiens ne pourront plus échapper au fisc en plaçant leurs avoirs au Liechtenstein. Le parlement de la principauté a ratifié vendredi dernier l'accord fiscal avec l'Autriche. Calqué sur l'accord entre Vienne et la Suisse, le texte prévoit que les contribuables autrichiens ayant placé leurs avoirs au Liechtenstein s'acquittent d'un impôt prélevé en une seule fois sur le capital afin de régulariser leur situation. Le taux d'imposition variera entre 15% et 38% selon le montant de la fortune. - (ats)

ÉCHANGES TRANSFRONTALIERS: liens franco-neuchâtelois renforcés

Les six communes neuchâteloises et françaises de l'Agglomération urbaine du Doubs franchissent une nouvelle étape dans leur collaboration. Elles se dotent d'une personnalité juridique propre en constituant un organisme fondé sur le droit international. L'agglomération transfrontalière composée de La Chaux-de-Fonds, Le Locle (NE), Les Brenets (NE), Morteau (F), Villers-le-Lac (F), et Les Fins (F) se muera en Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). - (ats)

IAM SWISS EQUITY FUND



DEPUIS 1997,
LA MEILLEURE QUALITÉ
POUR LES MEILLEURES
PERFORMANCES.

7 fonds, un seul clic
www.iamfunds.ch

IAM
INVESTMENT FUNDS

Les prospectus, rapports annuels et semestriels du fonds IAM-SWISS EQUITY FUND sont à disposition sur notre site web www.iam.ch ou auprès de la direction du fonds Swiss & Global Asset Management Ltd, Prime Tower, Hardstrasse 201, P.O. Box, CH-8037 Zurich. Les données sont informatives et ne constituent pas une offre. Les performances passées ne sont pas une garantie des performances futures.